



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Nouvelle version
après la parution du décret n°220-548
prescrivant les mesures générales nécessaires
pour faire face à l'épidémie de Covid-19**

PROTOCOLE SANITAIRE

**GUIDE RELATIF À LA RÉOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT
DES COLLÈGES ET DES LYCÉES**





**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

CONTEXTE	3
PRINCIPES GÉNÉRAUX	4
CAPACITÉ D'ACCUEIL	11
FICHES THÉMATIQUES	13
FICHE THÉMATIQUE NETTOYAGE ET DÉSINFECTION	14
FICHE THÉMATIQUE SANITAIRES.....	19
FICHE THÉMATIQUE ACCUEIL DES ÉLÈVES	22
FICHE THÉMATIQUE SALLES DE CLASSES	25
FICHE THÉMATIQUE GESTION DES CIRCULATIONS.....	28
FICHE THÉMATIQUE DEMI-PENSION.....	31
FICHE THÉMATIQUE RÉCRÉATION.....	34
FICHE THÉMATIQUE ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES.....	37
FICHE THÉMATIQUE ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES.....	40
FICHE THÉMATIQUE INTERNAT	43
FICHE THÉMATIQUE PERSONNELS	46
PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID	52



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les établissements scolaires, progressivement, à partir du 18 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des établissements scolaires après la période de confinement, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'État, aux personnels de direction ainsi qu'à l'ensemble des membres de la communauté éducative.



PRINCIPES GÉNÉRAUX

Présentation du guide

Le présent guide repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé à la date du 30 avril 2020.

La mise en œuvre des prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre les services de l'éducation nationale et les collectivités territoriales.

Le protocole est composé du présent guide relatif aux collèges et aux lycées, d'un guide relatif aux écoles primaires (maternelles et élémentaires) ainsi que de dispositifs d'affichage et de communication qui sont mis à la disposition de l'ensemble des parties prenantes. Chaque guide est constitué d'une présentation des principes généraux du protocole et de fiches exposant les mesures et les modalités de contrôle pour chacune des thématiques suivantes :

- o nettoyage/désinfection des locaux ;
- o sanitaires ;
- o accueil des élèves ;
- o salles de classe ;
- o gestion de la circulation des élèves et des adultes ;
- o gestion de la demi-pension ;
- o récréation ;
- o activités sportives et culturelles ;
- o enseignements spécifiques : éducation musicale, arts plastiques ;
- o internat ;
- o personnels ;
- o cas suspect ou avéré.

Il repose sur cinq fondamentaux :

- ❖ **le maintien de la distanciation physique ;**
- ❖ **l'application des gestes barrière ;**
- ❖ **la limitation du brassage des élèves ;**
- ❖ **le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;**
- ❖ **la formation, l'information et la communication.**



Préalable

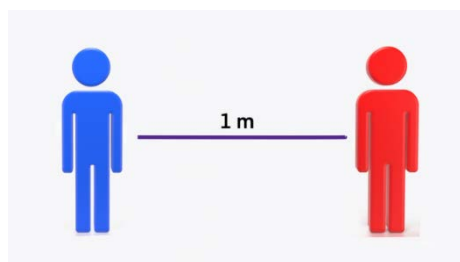
Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège ou au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8 °C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans les établissements doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux, si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- o à l'arrivée dans l'établissement ;
- o avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- o avant et après chaque repas ;
- o avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- o après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- o le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc., doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le port du masque

Pour les personnels

La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend obligatoire le port d'un masque « grand public » en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1, à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Pour les élèves

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

Dans l'attente, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dote chaque collège et lycée en masques de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques grand public de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé.

La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Les établissements scolaires définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

Le fonctionnement en classes multi-niveaux ou en classe unique demeure possible ; l'organisation mise en place doit permettre, de la même manière, de limiter le brassage avec les autres classes.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- o **l'arrivée et le départ de l'établissement** peuvent être étalés dans le temps, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents. Ce fonctionnement est conditionné à une étude préalable des possibilités d'adaptation du transport scolaire, y compris celui des élèves en situation de handicap ;
- o **les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments** : les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Il est recommandé également de privilégier le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves et donc d'attribuer une salle à une classe (en dehors des salles spécialisées).
- o **les récréations** sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe à la fin du cours.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il revient à chaque établissement, avec l'appui de la collectivité locale, de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les cinq derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les cinq derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu comme décrit ci-après avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476. Les modalités sont précisées dans la fiche dédiée du présent guide.

Les établissements qui n'auraient pas fait l'objet de ces mesures de préparation avant la date de prérentrée ou de rentrée ne peuvent pas accueillir les personnels et les élèves.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

La formation, l'information et la communication

La direction de l'établissement, avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, établit un plan de communication détaillé à destination des cibles ci-après. Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du présent guide, notamment celles figurant dans les fiches thématiques. **Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours.**

Le personnel médical de l'éducation nationale apporte son appui à ces actions de formation.

Les parents

Ils sont **informés clairement**, et dans la mesure du possible dans la semaine qui précède la réouverture (*liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation*) :

- o des conditions d'ouverture de l'établissement ;
- o de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, etc.) ;
- o de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- o des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- o de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- o des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- o de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'établissement ;
- o des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- o des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;
- o de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, représentation de la distance d'un mètre, etc.). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse fournit des kits de communication adaptés à cet effet. Le personnel médical de l'éducation nationale apporte également son appui à ces actions de sensibilisation.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adaptés.

Chaque élève bénéficie de séances d'éducation à la santé, adaptées à l'âge, concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Celles-ci permettent la prise de conscience et la connaissance d'une information exacte. Le site Internet « e-Bug ! », validé par le ministère, propose des ressources qui peuvent être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Il est accessible par le lien suivant :

<https://e-bug.eu/#France>.



CAPACITÉ D'ACCUEIL

La capacité d'accueil des établissements scolaires dans le respect des fondamentaux décrits dans le présent protocole sanitaire est un élément déterminant pour la définition des conditions de réouverture et de fonctionnement des établissements scolaires en période de pandémie.

La présente partie présente les paramètres permettant d'évaluer cette capacité.

Facteurs de dimensionnement

Le respect du principe de distanciation physique est une condition sanitaire indispensable.

Il convient à chacun des établissements d'évaluer sa capacité d'accueil :

- à partir des superficies disponibles des locaux et des espaces extérieurs ;
- à partir d'une visite des locaux pour une étude de la disposition des salles de classe et autres lieux adaptés à un enseignement pédagogique.

Par ailleurs, la nécessité de nettoyer et de désinfecter régulièrement les locaux pourrait augmenter la charge de travail des agents des collectivités territoriales responsables de cette mission. Il conviendra d'évaluer, avec la collectivité territoriale, les effectifs prévisionnels et les espaces pouvant être traités selon les prescriptions du présent protocole. Cette évaluation permettra également de déterminer les modalités de fonctionnement de l'établissement en matière de salle spécifique et de matériel non individuel. La mise à disposition de lingettes désinfectantes pourrait être de nature à réduire la charge de travail précitée.

Les éléments de dimensionnement.

La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer.

Avant la rentrée des élèves, les salles de classe doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4 m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.). À titre d'exemple, en plaçant des élèves le long des murs, une salle de 50 m² doit permettre d'accueillir 16 personnes.

La salle doit être ventilée (naturellement ou mécaniquement).

Facteurs décisionnels

Avant la réouverture, et comme détaillé dans le présent guide, il revient aux collectivités territoriales et aux responsables d'établissement d'organiser la reprise dans le respect de la doctrine sanitaire et de vérifier son applicabilité avant l'accueil des élèves.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La liste ci-dessous présente les principales actions à mener afin de préparer la réouverture.

- ☐ Rédiger son schéma d'organisation intégrant les possibilités de transport scolaire.
- ☐ Rédiger et déployer son plan de communication.
- ☐ Présenter les consignes sanitaires applicables aux usagers et aux personnels.
- ☐ Définir un protocole de nettoyage et de désinfection et en assurer la fréquence définie (nettoyage approfondi une fois par jour a minima et désinfection régulière des surfaces et matériels fréquemment touchés).
- ☐ Dimensionner le nombre de produits, matériels et équipements nécessaires à l'application de la doctrine sanitaire : masques, solution hydroalcoolique, savon liquide, papier essuie-mains jetable, lingettes désinfectantes, produits de nettoyage et de désinfection, gants, etc.
- ☐ Assurer le réapprovisionnement de ce matériel en fréquence et quantité adaptées.
- ☐ Définir les modalités de gestion de la demi-pension et prendre les dispositions nécessaires avec les différentes parties prenantes.
- ☐ Assurer la disposition matérielle des classes et des espaces de travail.
- ☐ Neutraliser les accès aux installations et matériels qui ne peuvent faire l'objet d'un protocole de désinfection.
- ☐ Définir un plan de circulation et assurer la signalétique correspondante.
- ☐ Prévoir et mettre en œuvre les éléments matériels et de communication pour faire appliquer les règles d'entrée et de sortie des élèves.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FICHES THÉMATIQUES



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir la distanciation physique.**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière.**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves.**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.**
- ❖ **Former, informer et communiquer.**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.



Mesures à appliquer

Nettoyage avant la reprise : « nettoyage habituel »

- ❖ Si l'établissement est resté complètement fermé pendant le confinement et n'a pas été fréquenté dans les cinq derniers jours avant la réouverture, un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel suffit.
- ❖ Si tel n'est pas le cas, les pièces qui ont été utilisées pour accueillir des enfants pendant la période de confinement sont nettoyées et désinfectées selon le protocole de « nettoyage approfondi » défini ci-après.
- ❖ Pour les locaux qui ont été réquisitionnés ou mis à disposition pour héberger des personnes malades ou sans domicile fixe, il convient de se rapprocher de l'agence régionale de santé pour que cette dernière prescrive les mesures adaptées en fonction des publics accueillis.
- ❖ S'assurer que les protocoles habituels de nettoyage lors de la rentrée scolaire sont appliqués (par exemple : désinfecter les bacs à condensat, les siphons des centrales de traitement de l'air et le système de climatisation).
- ❖ Purger les canalisations d'eau froide et chaude : faire circuler l'eau (10 minutes), contrôler la température (éviter les brûlures).
- ❖ Procéder à des analyses légionnelles pour les points à risque (douches et douchettes) (échantillonnage selon l'arrêté du 1^{er} février 2010).
- ❖ Vider et assécher les éventuels réservoirs d'eau naturelle (eau de pluie).

Nettoyage après la reprise : « nettoyage approfondi » en deux étapes

- ❖ Première étape : le nettoyage :
 - o nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure ;
 - o réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales ;
 - o insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées, etc.).
- ❖ Seconde étape, la désinfection :
 - o utiliser un désinfectant virucide et **conforme à la norme EN 14476**. Les lingettes désinfectantes et **conformes à cette même norme** peuvent être utilisées ;



FICHE THÉMATIQUE NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

- désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.).
- ❖ Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.
- ❖ En l'absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476, une solution désinfectante à base d'eau de Javel diluée à 0,5 % de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6 % + 4 litres d'eau froide) pourra être utilisée. Il est nécessaire de vérifier au préalable la compatibilité de l'eau de Javel avec la nature de la surface :
 - suivre les recommandations du fabricant pour l'application de la solution à base d'eau de Javel ;
 - l'attention sera portée à ne pas mélanger de l'eau de Javel avec des produits autres que de l'eau, ce qui provoquerait des vapeurs irritantes et toxiques pour les yeux, la peau et les muqueuses respiratoires ;
 - rincer systématiquement après application de la solution à base d'eau de Javel.
- ❖ Si le nettoyage-désinfection des surfaces se fait avec deux produits différents (détergent puis désinfectant), il faut respecter les étapes suivantes :
 - nettoyage avec un bandeau de lavage imprégné d'un produit détergent ;
 - rinçage à l'eau avec un autre bandeau de lavage ;
 - séchage des surfaces ;
 - puis désinfection avec un troisième bandeau de lavage imprégné.
- ❖ Les désinfectants TP4 (suivant la réglementation en vigueur relative aux produits biocides) sont des désinfectants de surface pouvant être utilisés sur celles en contact avec des denrées alimentaires.
- ❖ Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.
- ❖ Des lingettes/bandeaux réutilisables ne peuvent être réemployés qu'après lavage à 60°C.
- ❖ Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères.
- ❖ Éviter l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter l'inhalation d'aérosol de produit désinfectant (irritant les voies respiratoires).
- ❖ Ne pas utiliser d'aspirateur.



FICHE THÉMATIQUE NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

- ❖ Ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence des élèves. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des élèves.
- ❖ Les produits sont tenus hors de portée des élèves.

Fréquence

- ❖ Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.
- ❖ Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :
 - o sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, etc. ;
 - o points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, etc.

Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée.
- ❖ En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans une salle, notamment pour les enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.

Actions complémentaires

- ❖ Équiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.
- ❖ Éliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
- ❖ Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- ❖ Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, etc.).

Prévention des risques pour le personnel



FICHE THÉMATIQUE NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

- ❖ Utiliser les produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants. En complément des mesures sanitaires, les mesures de sécurité mentionnées dans les fiches de données de sécurité doivent être appliquées.

Points de contrôle

- ❖ Veiller à définir un plan de nettoyage des locaux quotidien.
- ❖ Salles de classe : s'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, etc., avant l'arrivée des élèves (pour les locaux occupés dans les cinq derniers jours).
- ❖ S'assurer que la fréquence de nettoyage approfondi est augmentée dans les espaces utilisés pour tous les points de contact, les zones fréquemment touchées et les matériels à usage multiple.
- ❖ Veiller à la réalisation d'un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves lorsque des groupes différents se succèdent.
- ❖ Espace de restauration (si accessible) : s'assurer du nettoyage approfondi des tables et chaises avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisation.
- ❖ Veiller au respect des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage.



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir la distanciation physique.**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière.**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves.**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.**
- ❖ **Former, informer et communiquer.**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.



Mesures à appliquer

Sanitaires

- ❖ Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.
- ❖ Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).
- ❖ S'assurer que les urinoirs utilisés sont distants d'au moins un mètre ou neutraliser un urinoir sur deux.
- ❖ Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.
- ❖ S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (*eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre, proscrire l'usage des sèche-mains à air pulsé et les essuie-mains en tissu*).
- ❖ S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, etc.*).
- ❖ S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées (voir fiche nettoyage et désinfection).
- ❖ S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

Vestiaires

- ❖ Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires : si possible, échelonner les arrivées/départs pour respecter la distanciation physique.
- ❖ Neutraliser des sièges ou des places de banc pour conserver la distance supérieure au mètre par tous moyens.
- ❖ Étaler des plages horaires d'arrivée et départ.
- ❖ Mettre en place une surveillance à l'entrée pour filtrer le nombre de personnes.
- ❖ Demander aux élèves de venir en tenue de sport selon l'activité journalière prévue.



FICHE THÉMATIQUE SANITAIRES

- ❖ Ouvrir périodiquement quand cela est possible les fenêtres et 10 minutes au moins avant et après les périodes d'entrée et sortie.

Salles de douche

- ❖ Neutraliser les douches ou limiter le nombre de personnes présentes dans les douches afin de respecter la distanciation physique.
- ❖ En cas de douche collective, veiller au respect de la distanciation physique par tous moyens.
- ❖ Gérer les flux d'élèves vers les douches.
- ❖ Aérer fréquemment les douches et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ S'assurer du plan de nettoyage et de désinfection des douches (une attention particulière est portée aux pommeaux de douche).

Points de contrôle

- ❖ S'assurer de la gestion des flux dans les sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- ❖ S'assurer de la limitation du nombre de personnes des locaux sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- ❖ S'assurer de la bonne aération des sanitaires, vestiaires et/ou douches ou du bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ S'assurer de la mise en place de consignes pour l'utilisation des locaux sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- ❖ S'assurer du nettoyage approfondi quotidien des locaux.
- ❖ S'assurer de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir la distanciation physique.**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière.**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves.**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.**
- ❖ **Former, informer et communiquer.**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.



Mesures à appliquer

- ❖ Placer un ou plusieurs accueillants aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.
- ❖ Port du masque pour l'accueillant et solution hydroalcoolique à sa disposition.
- ❖ Port du masque pour les élèves si les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.
- ❖ Identifier les flux d'entrée et de sortie en les dissociant dans le cas où la configuration des locaux le permet. Si la configuration de l'établissement ne le permet pas, il doit être défini un sens prioritaire de passage pour assurer la distanciation physique. Il pourra évoluer au cours de la journée.
- ❖ Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrière, etc.) en collaboration étroite entre l'établissement et la collectivité, afin, notamment, de s'assurer la sécurité vis-à-vis de la circulation des véhicules.
- ❖ Privilégier l'entrée par plusieurs accès pour diviser le volume du flux.
Dans le cas de figure où cette division n'est pas possible, les mesures relevées ci-dessus s'appliquent avec une vigilance accrue sur le respect de la distanciation physique des arrivants.
- ❖ Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, etc.).
- ❖ Maintenir les portes d'entrée (porte, portail et/ou tourniquet) ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.
- ❖ Privilégier une arrivée échelonnée, par zone du ou des bâtiments (étage, aile, etc.), en lien étroit avec les collectivités territoriales, afin de tenir compte des possibilités des transports scolaires.
- ❖ Communiquer avec la famille des élèves sur le respect des horaires d'arrivée pour éviter un engorgement à l'entrée.
- ❖ Proscrire l'accès aux locaux à toutes personnes externes à l'établissement (parents, autres accompagnants, etc.).



FICHE THÉMATIQUE ACCUEIL DES ÉLÈVES

- ❖ Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.
- ❖ Assurer un accès direct en classe (après lavage des mains ou utilisation d'une solution hydroalcoolique) sans pause en récréation ou autre zone d'attente collective.
- ❖ Informer régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site Internet, etc.): nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

Points de contrôle

- ❖ Veiller à la cohérence du planning des accueillants pour l'arrivée des élèves.
- ❖ Vérifier la disponibilité du savon et essuie-mains jetable dans les sanitaires ou, à défaut, de gel hydroalcoolique avant l'arrivée des élèves.
- ❖ Vérifier que la signalétique entrée/sortie et sens de circulation est en place.
- ❖ Vérifier que les portes et portails sont ouverts lors de l'arrivée et qu'ils le restent pendant toute la durée de l'accueil si les conditions de sécurité le permettent.
- ❖ Veiller à la cohérence des emplois du temps pour permettre une arrivée échelonnée des élèves le cas échéant.



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir la distanciation physique.**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière.**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves.**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.**
- ❖ **Former, informer et communiquer.**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.



Mesures à appliquer

- ❖ La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui implique de :
 - disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation physique ;
 - définir les modalités d'occupation de la salle de classe en fonction du nombre d'élèves ;
 - respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4 m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) ;
 - éviter au maximum les installations de tables en face à face (malgré une distance supérieure à un mètre) ;
 - neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou balisage) ;
 - éloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe ;
 - limiter les déplacements dans la classe.
- ❖ Veiller à limiter les croisements dans la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.
- ❖ Limiter les déplacements des élèves dans l'établissement par l'affectation d'une salle dédiée à une classe avec déplacement des enseignants dans chacune des classes. Le format « 1 classe = 1 salle » doit être le principe.
- ❖ Port du masque par les personnels.
- ❖ Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.



Points de contrôle

Avant l'entrée en classe

- ❖ Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).
- ❖ Vérifier le bon aménagement de la classe dans le respect de la distanciation physique.
- ❖ Ouvrir les portes.
- ❖ Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique et du sens de circulation retenu.

Pendant la classe

- ❖ Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
- ❖ Veiller à l'absence d'échange d'objets personnels.
- ❖ Veiller à ce que les matériels pédagogiques aient été préalablement désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.

À la fin de la classe

- ❖ Ouvrir les portes.
- ❖ Veiller à ce que les couloirs soient libres vers la sortie.
- ❖ Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique.
- ❖ Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir la distanciation physique.**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière.**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves.**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.**
- ❖ **Former, informer et communiquer.**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.



Mesures à appliquer

- ❖ Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation :
 - o privilégier le sens unique de circulation ;
 - o à défaut, définir un sens de circulation prioritaire ;
 - o limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique ;
 - o prévoir une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, etc.).
- ❖ Assurer une signalétique facile à comprendre au niveau des rampes pour limiter leur utilisation. Par exemple : rubalise autour des rampes ou, à défaut, prévoir une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).
- ❖ Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.
- ❖ Privilégier l'entrée en classe par plusieurs accès pour réduire les flux en fonction de la configuration des locaux.
- ❖ Faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.
- ❖ Port du masque par les personnels et les élèves.
- ❖ Conserver, dans la mesure du possible, les mêmes groupes d'élèves et d'enseignants.
- ❖ Limiter les changements de classe par les élèves. **Le format « 1 classe = 1 salle » est le principe.** Préserver un fonctionnement par groupes d'élèves y compris le midi et pendant les pauses.
- ❖ Privilégier, dans la mesure du possible, le déplacement des personnels enseignants et non enseignants, plutôt que le déplacement des élèves.
À défaut, prévoir dans les emplois du temps des temps de pause adaptés lors de changements de salles spécifiques éventuels, pour permettre aux élèves de se laver les mains et limiter les croisements dans les circulations.
- ❖ Veiller à ce que les matériels pédagogiques aient été désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.



FICHE THÉMATIQUE GESTION DES CIRCULATIONS

- ❖ Lister les intervenants extérieurs devant circuler dans l'établissement et leur fournir les consignes spécifiques.

Points de contrôle

- ❖ Vérifier que la signalétique liée à la circulation est en place.
- ❖ Vérifier que les portes sont ouvertes dans la mesure du possible.
- ❖ Veiller au respect des consignes de circulation et règles de distanciation dans les couloirs.
- ❖ Vérifier le port effectif du masque dans les couloirs.
- ❖ Veiller à la cohérence du planning des pauses par classe.
- ❖ Veiller à la cohérence des emplois du temps pour limiter le brassage dans les zones de circulation.
- ❖ S'assurer de la transmission des consignes aux intervenants extérieurs.



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir la distanciation physique.**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière.**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves.**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.**
- ❖ **Former, informer et communiquer.**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.



Mesures à appliquer

- ❖ En cas de restauration à la cantine ou au réfectoire, concevoir l'organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs. Le respect des mesures physiques de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas. La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau, etc.) est adaptée pour limiter les contacts.
- ❖ En cas d'impossibilité de restauration dans les lieux habituels dans le respect des prescriptions précédentes, la restauration pourra se faire en salle de classe sous la surveillance d'un adulte et sous forme de plateaux ou de paniers repas, dans le respect des règles d'hygiène et de la chaîne du froid.
- ❖ Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.
- ❖ En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, veiller à ce que les personnels portent un masque et se lavent les mains entre chaque contact.
- ❖ Nettoyer les tables, les chaises après les repas selon la méthode définie dans la fiche thématique « nettoyage et désinfection ».
- ❖ Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts.
- ❖ Proscrire l'utilisation de micro-ondes collectifs.
- ❖ En cas de maintien de l'usage des fontaines à eau, mettre à disposition des solutions hydroalcooliques pour se désinfecter les mains avant et après utilisation.
- ❖ Adapter la distribution des repas et des couverts pour limiter les contacts.
- ❖ Aérer le local de prise des repas avant et après, en ouvrant les fenêtres par exemple, ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs. Vider les poubelles quotidiennement.
- ❖ Proscrire l'utilisation des distributeurs automatiques de boissons et confiseries ou prévoir la mise à disposition de solutions hydroalcooliques pour une désinfection avant et après utilisation.



Points de contrôle

Avant la réouverture

- ❖ Organiser la demi-pension de manière à respecter les gestes barrière et le principe de distanciation physique.

Pendant le repas

- ❖ Veiller au lavage des mains avant et après manger.

Après le repas

- ❖ S'assurer du nettoyage approfondi du matériel et des équipements communs (tables, chaises, etc.) avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisateur.
- ❖ S'assurer de l'évacuation des poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir la distanciation physique.**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière.**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves.**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.**
- ❖ **Former, informer et communiquer.**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.



Mesures à appliquer

- ❖ Éviter les croisements de classes et d'élèves :
 - o échelonner les temps de récréation entre les classes ;
 - o adapter et réduire les temps de récréation en fonction de l'effectif présent ;
 - o éviter les regroupements de niveaux différents ;
 - o organiser les plannings de récréation et définir les modalités de signalement de début et de fin de récréation ;
 - o faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves ;
 - o organiser les départs et retours en classe par groupes adaptés pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique.
- ❖ Port du masque par tous.
- ❖ Adapter la surveillance à l'effectif présent en récréation.
- ❖ Lors de la récréation, veiller au respect de la distanciation physique et au port effectif du masque.
- ❖ Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.
- ❖ Neutraliser l'utilisation des bancs (balisage physique, rubalise, etc.) ou, à défaut, assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Neutraliser les distributeurs automatiques ou prévoir des modalités de désinfection régulières et mettre à disposition une solution hydroalcoolique à utiliser avant et après utilisation.
- ❖ Condamner l'accès aux espaces collectifs intérieurs pour limiter le brassage entre les groupes d'élèves.
- ❖ En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur. Dans ce cas, ventiler l'espace dédié préalablement et après la récréation.



Points de contrôle

Avant la récréation

- ❖ Vérifier la cohérence du planning des récréations.
- ❖ S'assurer de l'absence de groupe dans la cour et les couloirs avant de sortir de la classe.
- ❖ Vérifier la neutralisation des bancs ou que leur désinfection est effective.
- ❖ Vérifier la condamnation des distributeurs ou la mise en place des modalités d'utilisation et de désinfection.

Pendant la récréation

- ❖ Port du masque par tous.
- ❖ Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
- ❖ Veiller à l'absence d'échange d'objets personnels.

A la fin de la récréation

- ❖ Veiller à ce que les groupes entrants et sortants ne se croisent pas (respect du planning).



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir la distanciation physique.**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière.**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves.**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.**
- ❖ **Former, informer et communiquer.**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.



Mesures à appliquer

En cas de recours à des installations extérieures à l'établissement dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du présent protocole.

Activités sportives

- ❖ Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
- ❖ Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin.
- ❖ Neutraliser les douches des vestiaires.
- ❖ Proscrire les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs.
- ❖ Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'enseignant) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel (pas de prêt de matériel collectif) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet.
- ❖ Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

Activités culturelles/manuelles

- ❖ Adapter le fonctionnement des salles informatiques, CDI et foyers en mettant à disposition du gel hydroalcoolique à l'entrée et en libre-service, en permettant de respecter la distanciation physique et en limitant le brassage. Assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Proscrire le prêt de matériel en dotation collective, ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audiovisuels (projection des visites de musées virtuels, etc.).



Points de contrôle

Activités sportives

- ❖ Veiller au respect des règles de distanciation pendant la pratique sportive.
- ❖ Veiller à l'absence de points de contact entre les élèves et le matériel utilisé (manipulé par l'enseignant ou l'adulte) ou de la définition préalable des modalités de désinfection après chaque utilisation.
- ❖ Vérifier que les ballons ou le matériel ne sont pas accessibles aux élèves durant les cours.
- ❖ Vérifier que la condamnation des douches des vestiaires est effective.

Activités culturelles

- ❖ Vérifier que le matériel et les outils pédagogiques collectifs ne sont pas directement accessibles par les élèves.



Mesures à appliquer

- ❖ **Maintenir la distanciation physique.**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière.**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves.**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.**
- ❖ **Former, informer et communiquer.**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.



Prescriptions de prévention à appliquer

- ❖ Avant la réouverture des établissements scolaires, une réflexion spécifique doit être menée afin d'organiser les enseignements spécifiques (ateliers des lycées professionnels, salles d'arts plastiques, d'éducation musicale, etc.) pour que le maintien de la distanciation physique et le non-partage des postes de travail soient respectés.
- ❖ Dans la mesure du possible, limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves et prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- ❖ Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.
- ❖ Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé :
 - o organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel ;
 - o s'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après utilisation, si possible à l'aide d'une lingette désinfectante.
- ❖ En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.



Points de contrôle

En début de cours

- ❖ S'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, matériel pédagogique et équipements de travail avant l'arrivée des élèves.

Pendant le cours

- ❖ Si le prêt de matériel ou le changement de poste de travail au cours d'une séquence pédagogique est nécessaire, veiller à la désinfection du matériel, de l'équipement et de l'espace de travail entre chaque élève.

À la fin du cours

- ❖ Veiller à la désinfection des tables, chaises, mobilier, matériel pédagogique et équipements de travail utilisés par les élèves.



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir la distanciation physique.**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière.**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves.**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.**
- ❖ **Former, informer et communiquer.**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.



Préalable

S'agissant de lieux de vie en collectivité dans lesquels il est parfois difficile d'assurer le strict respect des gestes barrière, seuls les élèves pour lesquels le retour à domicile quotidien est impossible doivent être accueillis dans ces établissements.

Mesures à appliquer

- ❖ Privilégier un fonctionnement de l'établissement par semaine (plutôt que par jour) pour limiter les déplacements et le brassage des élèves.
- ❖ Avant la réouverture de l'internat, et si les locaux ont été occupés dans les cinq derniers jours, organiser le nettoyage approfondi de l'ensemble des pièces de vie et d'hébergement.
- ❖ Organiser un nettoyage approfondi quotidien, notamment des espaces collectifs.
- ❖ L'internat doit être aménagé de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre :
 - o définir les modalités d'occupation de l'internat en fonction du nombre d'élèves internes accueillis ;
 - o répartir les chambres en fonction des effectifs et dans le respect de la distanciation physique. Attribuer des chambres individuelles ou, à défaut, entre élèves du même groupe pour limiter le brassage en respectant une distanciation physique d'au moins un mètre entre les lits ;
 - o l'internat doit être aménagé de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre (soit environ 4 m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la chambre ou de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) ;
 - o renforcer la sensibilisation des élèves au respect de la distanciation physique ;
 - o veiller au bon équipement des sanitaires, notamment en savon liquide et, le cas échéant, fournir aux élèves des solutions hydroalcooliques en quantité suffisante ;
 - o limiter les déplacements dans l'internat ;
 - o neutraliser le mobilier et matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou un balisage).
- ❖ Renforcer la formation des élèves au respect des gestes barrière.
- ❖ Veiller à aérer régulièrement les espaces collectifs.
- ❖ Rappeler aux internes la nécessité d'aérer régulièrement les chambres.



- ❖ Organiser les rotations pour l'accès aux espaces collectifs (salles de bains, salle de restauration ou de vie commune) de manière à permettre une désinfection adaptée entre chaque utilisation, dans la mesure du possible, par des lingettes désinfectantes.
- ❖ Privilégier des temps en chambre plutôt que dans les espaces collectifs si la désinfection fréquente n'est pas possible.
- ❖ Former le personnel en charge de la surveillance des règles spécifiques de fonctionnement de l'internat dans la période.

Points de contrôle

Avant réouverture de l'internat

- ❖ S'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, lits, linges et équipements de travail avant l'arrivée des élèves internes.
- ❖ Vérifier les conditions d'accueil de l'internat en rapport à l'effectif prévu.
- ❖ Vérifier l'affichage des consignes (règles internes, organisation des douches, modalités d'utilisation des espaces collectifs, etc.).

Pendant la période d'internat

- ❖ Partager l'organisation avec les élèves internes et le personnel surveillant.
- ❖ Vérifier la bonne compréhension des règles mises en place avec les élèves internes.
- ❖ S'assurer de leur bonne application lors des temps de surveillance.



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique.**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière.**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves.**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.**
- ❖ **Former, informer et communiquer.**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.



Mesures à appliquer

Consignes générales pour l'ensemble du personnel

Pour mémoire, le port d'un masque grand public est obligatoire en présence des élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

- ❖ Appliquer les gestes barrière.
- ❖ Maintenir la distance d'au moins un mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- ❖ Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.
- ❖ Prendre connaissance des consignes propres à l'établissement.
- ❖ Attribuer des zones de travail par le biais de consignes claires.
- ❖ Dans les locaux exigus, assurer de préférence des emplacements fixes pour chaque personnel ou sa zone d'évolution matérialisée si c'est pertinent.
- ❖ Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage, etc.) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- ❖ Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- ❖ Réduire l'effectif présent en continuant le télétravail pour une partie du personnel quand cela est possible.
- ❖ Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- ❖ Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des professeurs, etc.).
- ❖ Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- ❖ Aménager les locaux de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises (soit environ 4 m² par agent, à l'exception de ceux dont le poste de travail, dans la configuration de la salle, se trouve contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.).



- ❖ Le jour de la rentrée, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. Dans la mesure du possible, mobiliser les personnels de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappeler très régulièrement les consignes.
- ❖ Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.
- ❖ Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques et d'un point de lavage des mains.

Personnel accueil/vie scolaire

- ❖ Privilégier une séparation physique entre le personnel d'accueil et les élèves ou les visiteurs.
- ❖ Les espaces doivent permettre le respect de la distanciation physique.

Infirmier, service médical, SST

- ❖ Mettre à disposition des masques adaptés pour traiter les suspicions de cas Covid-19 ainsi que des blouses, lunettes de protection ou écran facial et des gants.
- ❖ Mettre à disposition des thermomètres sans contact.

Cuisinier, agent de restauration, chef de cuisine

- ❖ Rappeler les gestes barrière.
- ❖ Rappeler que toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.
- ❖ Rappeler qu'une attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et tous les ustensiles en contact avec la nourriture.
- ❖ Limiter le nombre de personnes en cuisine (en adoptant les modalités de production). Cette adaptation doit également permettre de diminuer le temps que les agents passeront en plonge, local généralement très petit et humide, ne permettant pas la distanciation (prévoir le port du masque).
- ❖ Attribuer, dans la mesure du possible, des outils de travail individuels à chaque cuisinier (ustensiles, couteaux, etc.).



- ❖ Si le nettoyage des vêtements est externalisé, prévoir une poubelle pour vêtements de travail sales, sinon prévoir un contenant à usage unique par agent pour le transport de ses vêtements sales.
- ❖ Prévoir des vêtements de travail à usage unique si possible ou un changement à chaque prise de poste ou mettre à disposition une sur-blouse à usage unique ou adapter la fréquence de nettoyage et de changement de vêtements du personnel.
- ❖ Prévoir une zone de stockage des sacs hermétiques de vêtements sales et de retour des vêtements propres.

Agent technique de maintenance

- ❖ Préconiser un outillage individuel.
- ❖ Éviter le partage des outils et privilégier l'affectation individuelle des caisses à outils. Dans le cas où ce n'est pas possible, les nettoyer avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés.
- ❖ Éloigner les autres personnes à plus d'un mètre.
- ❖ Nettoyer le poste de travail par le technicien en début et fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
- ❖ Mettre à disposition des solutions hydroalcooliques ou un point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage de mains régulier.
- ❖ Rappeler les règles de lavage des mains, et ceci même si des gants sont portés.
- ❖ Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.

Personnel extérieur à l'établissement

- ❖ Mettre à proximité de l'accueil du gel hydroalcoolique afin que le personnel extérieur puisse se désinfecter les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou manipulation d'objet.
- ❖ Rappeler les consignes générales (affiche ou remise d'une fiche consignes).
- ❖ Les professionnels médico-sociaux ou libéraux intervenant sous convention avec les établissements scolaires auprès des élèves doivent impérativement être équipés par leur employeur ou leur cabinet de masques pour eux et pour les élèves auprès desquels ils



interviennent, de gel hydroalcoolique pour se laver les mains et celles de l'élève avant et après intervention, et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées, systématiquement en fin de séance.

Livraison (personnel extérieur)

- ❖ Réaliser la remise et la signature des documents de transport sans contact entre les personnes.
- ❖ Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison, sans nécessairement recueillir la signature du destinataire.
- ❖ Adapter le protocole de sécurité en ajoutant le risque Covid-19.

Locaux pour le personnel

Salle de réunion/salle des professeurs

- ❖ Utiliser des sièges distants d'au moins un mètre (soit environ 4 m² par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter de s'asseoir face à face.
- ❖ Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
- ❖ Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.
- ❖ Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

Bureaux

- ❖ Bureaux individuels et *openspace* : supprimer des placards le maximum d'objets (cadres photos, stylos, etc.) qui compliquent le nettoyage journalier.
- ❖ Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique.



- ❖ Rester au même bureau toute la journée. Si possible affecter individuellement les places (par exemple : chacun se place au même endroit entre deux périodes de télétravail).
- ❖ Privilégier que chacun prenne en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment).
- ❖ Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs, etc.).
- ❖ Désinfecter les objets qu'on ramène chez soi ou les laisser dans une zone d'attente arrivé à la maison.

Accueil de parents

- ❖ Privilégier la communication à distance.
- ❖ Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).



PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève

Les symptômes évocateurs sont :

toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.



- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte

Conduite à tenir

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.



- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.